

COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU XX 2019

Date de convocation : 12 décembre 2019

Date d'affichage : 12 décembre 2019

L'an deux mil dix-neuf et le dix-huit décembre à 19 heures, le Conseil Municipal de la commune de Clérieux régulièrement convoqué par le Maire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur LARUE Fabrice, Maire.

Présents : Mrs, Mmes LARUE Fabrice — BETON Brigitte – MANEVAL Frédéric – GRACIANO Manu – WOZNIAK Jean-Marie – TRINEAU Marie-France – AUROUX François – SILVESTRE Rachel – GIROT Dominique – ANGE Josiane – BOISSIEUX Thierry – JUVENON Marie-Hélène – ROBIN Christelle – GRANGER Franck – LABLANQUI Jean-Marie – CAMU Géraldine – DERBIER Paul.

Absents excusés : Sans objet.

Absents : BAILLIEZ Anne-Sophie – GIRERD-CHANEL Laurence.

Procurations : Sans objet.

Brigitte BETON a été élue secrétaire de séance.

Présence de Madame Karine GUILLEMINOT, conseillère départementale et sont excusés Monsieur Pierre PIENIEK, conseiller départemental et Madame Emmanuelle ANTHOINE, député de la Drôme.

- **PRESENTATION ET APPROBATION DU MARCHE ASSURANCE**

Présentation de la solution par Monsieur COSNARD du cabinet ACE consultant.

Il y a d'abord eu un diagnostic des garanties actuelles avec une analyse des besoins et notamment le recensement de l'ensemble des bâtiments et surfaces, des véhicules, des risques, etc.

La date limite de remise des offres était fixée au 22/11/2019. Une négociation a été proposée et les retours vous sont présentés ce soir avec les offres suite à négociation.

La consultation a été large il y avait un risque avec les événements actuels dans la Drôme (événements climatiques) de n'avoir que peu de propositions mais ça n'a pas été le cas.

La concurrence est limitée mais il y a de bons résultats et notamment l'arrivée d'un assureur allemand avec un courtier français basé dans le Nord-Pas-de-Calais qui n'est pas bon marché mais accepte le cahier des charges sans réserves. Ce n'est pas un petit assureur il est n°4 sur le territoire allemand.

La seule difficulté qui pourrait se présenter avec ce type d'assureur c'est qu'en cas de contentieux pour faire application d'une condamnation française en Allemagne il faudrait s'occuper de l'exequatur.

Le marché est composé de 4 lots.

Lot 1 : Dommage aux biens.

Deux offres de la SMACL et de VHV avec de grosses différences de prix et de garantis. VHV accepte l'ensemble du cahier des charges sans réserves alors que le SMACL émet beaucoup de réserves. VHV n'est pas le moins cher mais couvre les VRD, les inondations et glissements de terrain hors catastrophe naturelle ce qui n'est pas le cas de la SMACL.

Paul DERBIER demande pourquoi cet assureur prendrait autant de risques ? Monsieur COSNARD répond qu'il répartit le risque sur l'ensemble de son portefeuille.

François AUROUX demande quelle est la durée du marché. Monsieur COSNARD répond de 4 ans avec un préavis de 6 mois nécessaire s'il faut relancer un marché.

Marie-Hélène JUVENON demande comment se passe les échanges ? Monsieur COSNARD répond que c'est par un courtier français situé dans le Nord-Pas-de-Calais.

Lot 2 : Responsabilité civile.

Deux offres de la SMACL et VHV. Les garanties ont été doublées passant à 15 millions d'euros et la SMACL maintien son tarif ce qui est cohérent avec la demande et favorable. Il est donc proposé de retenir l'offre de la SMACL économiquement la plus avantageuse.

Lot 3 : Flotte automobile.

Trois offres GROUPAMA, SMALC et GLISE, l'offre économiquement la plus avantageuse est celle de la SMACL même si GROUPAMA avait fait un bel effort. Il est donc proposé de retenir la SMACL.

Lot 4 : Protection juridique.

Trois offres de CFDP, MALJ et SMACL. L'offre de cette dernière paraît évidente car il n'y a pas de réserves avec un tarif très avantageux et des remboursements doublés.

Il est également intéressant d'avoir le même assureur en RC et en PJ pour éviter qu'il n'y ait des renvois de l'un à l'autre. L'offre comprend notamment un service de conseil et d'assistance juridique et un travail sur le volet protection fonctionnel des agents et des élus.

Présentation de la synthèse avec un choix à faire sur le lot 1. Il est proposé de retenir l'offre de VHV et de déclarer l'offre de la SMACL irrégulière au regard des nombreuses réserves. Les garantis sont meilleures notamment au vu des risques que la commune présente sur son territoire et il s'agit d'un budget constant avec le contrat actuel.

N° de lot	Intitulé	Cotisation en cours 2019	Marché en cours	Cotisation 2020 prévisionnelle	Evolution	Marché 2020 Solution proposée
1	Dommmages aux biens	8 544,83 €	SMACL	8 962,72 €	4,89%	VHV / PILLIOT Variante imposée franchise 1 000 €
2	Responsabilité civile	1 444,73 €	SMACL	1 747,31 €	20,94%	SMACL Solution de base
3	Flotte véhicules	4 814,70 €	GROUPAMA	2 128,52 €	-55,79%	SMACL Solution de base + P.S. mission
4	Protection juridique	961,85 €	GROUPAMA	726,29 €	-24,49%	SMACL Solution de base
	TOTAL	15 766 €		13 565 €	-13,96%	-2 201 €

Il est donc proposé de retenir VHV pour le lot 1 et la SMACL pour les lots 2 à 4.

Approuvé à l'unanimité

- **APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 27 NOVEMBRE 2019**

Lecture est faite par le Maire.

Prendre en compte les remarques manuscrites.

A été abordé la question de la période pré-électorale et de la mise à disposition de la maison des associations à la demande d'un candidat. Il est précisé qu'il ne s'agit pas seulement de la maison des associations mais des salles municipales toujours sous réserve de leur non occupation par une association.

Une demande de documents budgétaires a été formulée au secrétariat de mairie. Il est demandé que pour ce type de demande elle prenne la forme écrite à l'attention du Maire et une réponse sera apportée.

Pas de remarques supplémentaires.

Approuvé à l'unanimité

- **SUPPRESSION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE**

Comme expliqué dans la note de synthèse Monsieur Jérôme NIVON ayant réussi l'examen d'agent de maîtrise territorial il a été nommé sur ce grade à compter du 1^{er} décembre 2019. Il est donc nécessaire de supprimer son ancien poste qui n'a plus lieu d'être.

Approuvé à l'unanimité

- **TABLEAU DES EFFECTIFS 2019**

Au vu des mouvements de personnel en 2019 le tableau des effectifs est modifié comme suit :

FILIERE	CADRE D'EMPLOI	CAT.	GRADE	EFFECTIF	DUREE HEBDOMADAIRE
Administrative	Attaché territorial	A	Attaché territorial	1	TC
Administrative	Adjoint administratif territorial	C	Adjoint administratif territorial principal de 1 ^{ère} classe	1	TC
Administrative	Adjoint administratif territorial	C	Adjoint administratif territorial	2	TC
Technique	Adjoint technique territorial	C	Agent de maîtrise territorial	1	TC
Technique	Adjoint technique territorial	C	Agent technique territorial principal de 2 ^{ème} classe	1	TNC
Technique	Adjoint technique territorial	C	Adjoint technique territorial	5	2 TC et 3 TNC
Sanitaire et sociale	Agent spécialisé des écoles maternelles	C	ATSEM principale 2 ^{ème} classe	3	1 TC et 2 TNC
TOTAL				14	

Approuvé à l'unanimité

- **SOUTIEN FINANCIER AUX COMMUNES TOUCHÉES PAR LE SEISME**

La commune de Clérieux ayant elle-même eu à faire à des événements climatiques dévastateur il est proposé de faire preuve de solidarité auprès des communes touchées par le séisme en Drôme et notamment sur la commune du Teil.

Il est proposé d'apporter un soutien financier à hauteur de 1 000 €.

Approuvé à l'unanimité

- **RACCORDEMENT LES FABRIQUES PAR LE SDED DEMANDE DE MONSIEUR CEYTE**

Le SDED demande l'autorisation d'intervenir suite à la demande de Monsieur CEYTE pour l'électrification collective de 8 logements situés route des Fabriques à partir du poste Mazade.

A l'heure actuelle il n'y a pas de participation communale prévue mais dans le cas contraire, cette partie sera refacturée au porteur de projet Monsieur CEYTE.

Approuvé à l'unanimité

- **CESSION DE PARCELLES AU SIABH**

Il est nécessaire pour le SIABH d'acquérir des parcelles communales supplémentaires suite à des ajustements du projet en phase travaux.

Il a été choisi de procéder à une cession à l'amiable avec le SIABH et le prix de la cession a été arrêté d'un commun accord avec le SIABH pour un montant de 1 €.

Il est donc proposé de céder les parcelles suivantes au SIABH dans le cadre du projet reconnue d'utilité publique de protection de Clérieux contre les crues de l'Herbasse pour un montant total de 1 € :

Référence cadastrales				
Section	N°	Contenance totale (en m²)	Surface acquise (en m²)	Lieudit
ZX	6	8 073	8 073	Les Mas
ZV	111	2 472	2 472	Les Ganavets
ZV	112	602	602	Les Ganavets

Approuvé à l'unanimité

- **CONCLUSION D'UN BAIL A REHABILITATION AVEC SOLIHA**

Une délibération avait été prise pour conclure un bail emphytéotique avec Soliha pour l'appartement de Monsieur Saigne. Rien n'est remis en cause simplement il s'agit de modifier la forme du bail en bail à réhabilitation afin que Soliha puisse bénéficier d'une exonération d'impôt (TFNB).

Approuvé à l'unanimité

- **ACQUISITION DE 3 GARAGES PLACE DES REMPARTS**

Décision ajournée au prochain Conseil Municipal car des négociations sont en cours avec le propriétaire.

- **ACQUISITION DES MAISONS DITES HULLIER**

Lors du précédent Conseil Municipal une DIA était présentée et la question avait été posée de préempter ou pas l'une des maisons.

Une simulation financière avait été présentée et concluait à un équilibre limité.

Comme il s'agissait d'une proposition d'achat par un jeune de la commune il avait été décidé de ne pas préempter.

La vente n'ayant pas pu être conclue il est de nouveau proposé de se positionner sur l'acquisition des deux maisons.

Lors de négociations, il a été proposé de réaliser de l'habitat inclusif car l'association qui en est propriétaire fait de l'aide à domicile. Cette proposition ne pouvait être retenue en raison de l'absence d'accessibilité de ces maisons.

L'offre initiale était de 120 000 € et suite à négociation elles sont proposées aujourd'hui à 115 000 € les deux ce qui laisse une petite marge supplémentaire pour réaliser les travaux nécessaires vu l'état des maisons.

Il est également proposé d'acquérir avec une clause de substitution au CCAS.

Approuvé à la majorité (1 abstention : Josianne ANGE).

- **DECISIONS DU MAIRE**

- *Droit de préemption urbain pour la vente des parcelles E416 et E417 située 43 rue de la Vallée*

Le 5 décembre, le secrétariat de mairie a reçu une DIA relative à la vente de la parcelle E416 et E417 située 43 rue de la Vallée, d'une superficie de 320 m² et propriété de Monsieur BARRIERE Bernard et Madame VALLON Lydie. Il n'y a pas eu de préemption.

- *Droit de préemption urbain pour la vente de la parcelle ZM 367 située 440 chemin des Carriers – Les Mignots.*

Le 10 décembre, le secrétariat de mairie a reçu une DIA relative à la vente de la parcelle ZM 367 située 440 chemin des Carriers – Les Mignots, d'une superficie de 749 m² et propriété de Monsieur BARATIN Alain. Il n'y a pas eu de préemption.

- *Droit de préemption urbain pour la vente de la parcelle ZM411 située Les Mignots.*

Vu la déclaration d'intention d'aliéner reçue le 4 décembre 2019, adressée par Maître DIEVAL, notaire à Saint Jean-en-Royans, en vue de la cession d'une propriété située Les Mignots, à Clérieux, cadastrée ZM411, d'une superficie totale de 1 167 m², appartenant aux conjoints Teinturiers. Il n'y a pas eu de préemption.

- *Droit de préemption urbain pour la vente de la parcelle E 1145 située 27 rue de la Vallée.*

Vu la déclaration d'intention d'aliéner reçue le 16 décembre 2019, adressée par Maître RISSOAN HELINE, notaire à Peyrins, en vue de la cession d'une propriété située 27 rue de la Vallée, à Clérieux, cadastrée E 1145, d'une superficie totale de 354 m², appartenant à Monsieur et Madame PERRICAUD Geoffrey et Séverine. Il n'y a pas eu de préemption.

- **QUESTIONS DIVERSES**

GRACIANO Manu RAS

GIROT Dominique Quelqu'un a-t-il reçu le bulletin municipal ? Non pas encore.

BOISSIEUX Thierry la route des Sablières est toujours fermée. Frédéric MANEVAL répond qu'elle devrait être réouverte pour les vacances.

TRAINEAU Marie-France RAS

MANEVAL Frédéric RAS

CAMU Géraldine RAS

ROBIN Christelle RAS

BETON Brigitte dit que le repas des anciens s'est très bien passé avec environ 135 personnes. Les colis, 70, ont bien été distribués par les membres du CCAS qui sont remercié pour leur participation. Pour les maisons illuminées avec le CMJ il n'y avait que 10 maisons inscrites, c'était dommage car certaines étaient bien décorées mais n'étaient pas inscrites.

ANGE Josiane ce dimanche tous les commerces seront ouverts avec la matinée huitres. Il va y avoir une nouvelle devanture pour la pharmacie. Brillance Elec demande s'il y a eu une offre pour acquérir le local. Fabrice LARUE répond qu'en raison de la période pré-électorale il n'y aura pas d'offre de faite car il n'y a jamais eu de vente de commerce auparavant. La nouvelle équipe pourra s'en occuper.

Le nouveau commerce organise son inauguration le 04/01/2020 à 11H.

WOZNIAK Jean-Marie Pour le Téléthon il n'y a pas encore le retour des dons du 3637 mais a priori nous faisons mieux que l'année passée avec des animations supplémentaires comme avec l'association O'Tour des animaux qui a bien fonctionné.

AUROUX François indique que comme il se présente aux prochaines élections municipales il arrête sa mission de correspondant pour le Dauphiné Libéré.

SILVESTRE Rachel RAS

JUVENON Marie-Hélène RAS

GRANGER Franck RAS

LABLANQUI Jean-Marie RAS

DERBIER Paul RAS

LARUE Fabrice précise que le Département a été interpellé récemment concernant l'échangeur de Saint Barthélémy de Valls concernant les solutions envisagées pour les flux que cela va générer.

Karine GUILLEMINOT répond qu'en effet des échanges ont lieu depuis longtemps avec d'autres communes et des solutions sont envisagées notamment pour la commune de Saint Donat-sur-L'Herbasse mais qu'il n'y a pas eu d'anticipation pour Clérieux.

Karine GUILLEMINOT précise que le Conseil Départemental de la Drôme a voté son budget lundi et que l'évolution porte principalement sur l'investissement avec notamment la construction d'un collège à Saint Donat-sur-L'Herbasse et dans le futur celui de Mercurol.

Le Département s'est inspiré de l'agglo pour voter une motion pour Orange car pendant l'épisode neigeux ENEDIS a été réactif et il y avait des interlocuteurs mais ce n'était pas le cas pour Orange d'ailleurs il y a toujours des personnes privées de téléphone à l'heure actuelle.

François AUROUX précise que beaucoup de personnes sont dérangées par un nombre d'appel par jour très important pour l'isolation et que c'est très désagréable.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 H 00.

Le Maire
Fabrice LARUE

La Secrétaire de séance
Brigitte BETON